REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—

3e SÉRIE. — TOME V.

V 17

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1861

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

(2e ARTICLE.)

(PLANCHE XI, N° 1 A 9.)

I

Dans le champ, les lettres ALFQ (*Alfonsus Quintus*), sous une couronne ouverte et dans un cercle festonné de huit lobes. Au-dessous la lettre monétaire L. : ✠ DOMINUS (*Dominus*) : ALFQ : RX : PORTUGALIE : ALG.

— Écusson couronné aux armes de Portugal, avec la bordure chargée de six tours et de quatre croix d'Aviz : ✠ ADIUTOR : ET : PROTECTOR : MEUS : DEUS MUS (*meus, Deus meus*).

Or. Gr. 4.89. Collection de M. de P.

Cet écu d'or d'Alphonse V, roi de Portugal (1438-1481), offre quelques différences avec celui qui a été gravé dans l'ouvrage de M. Lopes Fernandes (1) p. 90. *L'écu d'or* pesait 92 8/50 de grain et la *cruzade* 71 1/4. Cette pièce n'est donc pas une *double cruzade,* comme on la désigne ordinairement ici. Les monnaies de Portugal sont fort

(1) *Memoria das Moedas correntes em Portugal, desde o tempo dos Romanos, até o anno de 1856.* Lisboa, 1856, in-4°.

rares dans les collections de notre pays. Nous ignorons si cette variété est connue, si elle est commune, peut-être; dans le doute, il ne peut qu'être utile de la publier.

II

Femme(?) assise dans un char à quatre roues, traîné par deux chevaux. Elle tient de la main gauche, en guise de bouquet, trois croissants posés 2 et 1 : MO NO H.

— Croix formée de palmes recourbées en volutes, terminée et anglée de feuilles à trois lobes. Au milieu, dans un petit écusson ovale, un lion rampant : NIHI | L. SIN | E LA | BORE.

Or. Gr. 3.15. Collection de M. R. Chalon.

Variété inédite d'une pièce qui se trouve dans les anciens tarifs d'Anvers, et notamment dans *l'Ordonnance pour les changeurs*, de 1633, fol. N² verso.

M. Serrure fils, qui a publié de nouveau la pièce des tarifs, d'après un exemplaire appartenant à M. de Breda, portant également à l'exergue le millésime 1579 et la légende MON H., l'attribue avec toute justice, à la seigneurie d'Hedel que Frédéric de 's Heerenberg, qui s'était emparé de ce château, posséda pendant quelques années, malgré les efforts de son frère Guillaume pour l'en expulser.

Au lieu de MON(*eta*) H(*edelensis*), il faudra lire, sur notre pièce : MO(*neta*) NO(*va*) H(*edelensis*), ou, peut-être MON(*eta*) D(*e*) H(*edel.*)

A cette époque, les seigneurs des Pays-Bas qui exercèrent le droit de battre monnaie, copièrent souvent le type des monnaies italiennes : il serait inutile d'en citer des

exemples, bien connus de tous les amateurs. Il est évident que la pièce de Frédéric de 's Heerenberg est aussi imitée, plus ou moins, d'une monnaie italienne. C'est, disent les tarifs, un *pistolet contrefaict*.

M. Serrure l'appelle une imitation des monnaies de Parme et de Plaisance ; nous regrettons qu'il n'ait pas indiqué où se trouve cette monnaie que nous avons en vain cherchée. La pièce qui ressemble le plus au *pistolet* d'Hedel est celle au type de la *sécurité* assise (1), mais elle n'y ressemble que de loin.

N'oublions pas de faire remarquer que les trois croissants, armes de la famille Wassenaer, que tient la dame assise, justifient parfaitement l'attribution à Hedel. La famille de 's Heerenberg descend des Wassenaer, burgraves de Leyde.

III

Figure impériale debout, tenant le sceptre et le globe crucigère (peut-être Charlemagne), à ses pieds l'écusson au lion : GOFRID ⁜ D ⁜ LOS DNS.... ENI...

— Croix pattée coupant la légende intérieure : MON | ETT | HEN | SB'G. Légende extérieure : ✠ BNDIETV (*sic*) ⁜ SIT ⁜ NOMEE ⁜ NNI (*sic*) ⁜ NRI ⁜ DI.

Arg. Gr. 1.25. Collection de M. L. de Coster.

Cette pièce semble être une subdivision, un tiers ou un quart de la pièce publiée dans la Revue, t. V, p. 273, ou

(1) Ordonnance de 1633, fol. H verso.

de celle que cite Mader, t. VI (et non IV, comme dit la Revue), p. 179. Elle est de Godefroi III de Dalembroek, seigneur de Heinsberg et prétendant de Looz (1361-1395).

IV

La lettre L entourée de deux trèfles et de deux quarte-feuilles; type des mites de Louis de Male, comte de Flandre : ✠ MONETA NOVA D' B'.

— Grande croix coupant la légende : DO | OI | NV | SIB.

B. Gr. 0.70. Collection de M. R. Chalon.

Les mites à la lettre L ont été imitées par un grand nombre de dynastes, et, même jusqu'aux bords du Zuiderzée, par les seigneurs de Cunre. Il s'agit ici d'une seigneurie dont le nom commence par un B; mais comme le nombre en est assez grand, on se voit réduit à hésiter entre Batenbourg, Borculo, Berg ('s Heerenberg), Born, etc., sans pouvoir s'arrêter à l'un plutôt qu'à l'autre. La légende du revers doit, sans doute, se lire *Dominus in B*..... Cette expression de seigneur à..., au lieu de seigneur de..., indique souvent que la seigneurie était partagée entre plusieurs propriétaires. C'est un indice pour trouver notre personnage énigmatique.

V

Dans le champ, deux lettres qui ressemblent aux lettres FL des monnaies de Philippe le Hardi, comte de Flandre, mais dont la seconde est un B. Ces lettres ont au-dessus d'elles une barre horizontale : ✠ IDALIA · D · BORN.

— Croix pattée dans un cercle en grènetis : ✠ MONETA · SITTERT.

B. Gr. 1.00. Collection de M. R. Chalon.

Imitation de la *courte* ou double mite de Philippe le Hardi, frappée à Sittart, au nom d'Odile (*Idalia*) de Salm, épouse de Jean, sire de la Lecke et de Breda.

Odile de Salm, dame de Born, avait hérité de cette seigneurie, conjointement avec son frère Jean de Salm, le 16 janvier 1398, après la mort de Simon, son frère aîné. La généalogie des sires de Born, que M. Piot a insérée au t. V, 2e série de cette Revue, porte que « l'époux d'Odile « vendit, par acte du 8 décembre 1400, la seigneurie de « Born à *Renaud,* duc de Juliers. » L'acte de cette vente, qui a été publié par Lacomblet, t. III, p. 958, prouve que ce n'était pas le mari, mais le frère d'Odile — Junggraf Johan von Salm — qui vendait alors ses droits sur Born, Sittart et Susteren, non pas à Renaud, mais à Guillaume, duc de Gueldre et de Juliers. D'après Butkens, ce fut seulement deux ans après, en 1402, qu'Odile vendit, à son tour, ses droits sur les mêmes seigneuries au successeur de Guillaume, Renaud, duc de Gueldre.

Le nom d'*Idalia* pour *Othilia* semble être une réminiscence païenne, une tache, dirait M. Didron, sur la robe immaculée de son cher moyen âge.

On peut consulter, sur les seigneurs de Born, une Notice de M. Perreau, insérée dans le t. I de cette Revue, p. 365 ; ainsi que Butkens, t. II, p. 313, et l'*Histoire du Limbourg,* par Ernst, t. III, p. 407. La monnaie d'Odile était tout à fait inconnue.

Cette pièce et celles qui la suivent faisaient partie d'un petit dépôt, trouvé récemment et acquis par M. Justen, de mites, de doubles mites et autres menues monnaies noires qui leur étaient assimilées, paraît-il, dans la circulation. Toutefois, le nom de monnaies noires conviendrait peu aux pièces que nous avons vues de ce dépôt, car elles sont blanches comme des monnaies d'argent. Comme elles ont été nettoyées par l'orfévre de qui les tenait M. Justen, il est à présumer que cette couleur exceptionnelle provient du traitement qu'on leur a fait subir. Les monnaies noires contiennent toujours (sauf certaines mites de Namur) une partie d'argent qu'on peut ramener à la surface au moyen de liquides qui attaquent le cuivre sans attaquer l'argent. C'est ce *blanchiment,* employé partout pour les monnaies de billon, qui donnait jadis à nos pièces neuves de 25, de 10 et de 5 cents l'apparence de l'argent pur.

VI

Dans le champ deux lettres pour imiter le type des doubles mites de Philippe le Hardi. Au-dessus de ces lettres, qu'il est difficile de reconnaître, une barre horizontale : ✠ ARNOLD STEIN.

— Croix pattée dans un cercle en grènetis : MONETA · DEIHIN.

B. Gr. 1.50. Collection de M. R. Chalon.

Courte ou double mite du dernier Arnold de Stein, celui dont nous avons déjà publié deux monnaies, dans les t. I et VI de la 2e série de cette Revue. Cette troisième fois, comme les deux précédentes, le nom de la localité où la

pièce a été frappée reste pour nous un mystère. Sur la première pièce, c'était *Karinia* ou *Rakinia,* sur la seconde, D...RENS. A présent, nous avons *Deihin* ou *Reihin*, car la première lettre est douteuse. En lisant *Reikin,* on se rapprocherait de *Rakinia*. Mais qu'est-ce *Rakinia?* Les Stein ont-ils pu frapper monnaie à Reckheim? Nous livrons cette question à qui pourra la résoudre. N'est-il pas préférable d'avouer franchement son ignorance que de se laisser aller à des conjectures par trop hasardées? Il y a déjà bien assez comme cela de romans numismatiques sans qu'on ait besoin d'en grossir le nombre.

VII, VIII ET IX.

Nous abandonnons ces trois dernières pièces aux investigations des amateurs. Malgré la ressemblance de leurs types, il semble que leurs légendes sont tout à fait différentes. On remarquera aussi que, sur une des trois, le lion porte la simple queue. Cette petite variété, qui n'est pas à dédaigner, donnera peut-être la clef de l'énigme. Les seuls mots d'une lecture incontestable sont *moneta* et *dom(inus)*. Ici, comme toujours, les mots principaux sont précisément ceux que l'oxyde a enlevé, ou plutôt, qui n'ont pas été marqués sous l'effort du coin. Les amateurs savent tous qu'il s'attache à ces défectuosités un véritable guignon. Nos trois pièces en sont un nouvel exemple. On pouvait deviner, sans peine, le mot *moneta;* mais, *moneta*, d'où ou de qui? Voilà la difficulté. L'une des légendes paraît (nous disons paraît, car la chose n'est pas incontestable) commencer par le mot *Noe*. Connaît-on quelque seigneur de ce nom assez rare, parmi les dynastes des bords de la Meuse? Les tables des nombreux

ouvrages de M. Wolters et celles de Lacomblet ne nous en ont pas montré. En attendant que la lumière se fasse au moyen d'autres exemplaires plus complets ou qui pourraient suppléer à ce qui manque dans les légendes, la seule chose à faire était de reproduire les pièces, sans chercher à deviner les lettres illisibles, en n'y mettant que ce qui s'y trouve, intelligible ou non. C'est ce qui a été spécialement recommandé au graveur. Dans un cas semblable, la photographie serait un procédé préférable à tous les autres; car la photographie ne fait ni romans ni systèmes.

R. Chalon.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES ET JETONS RARES OU INÉDITS.

(3e ARTICLE.)

(PLANCHES XV, XVI ET XVII, Nos 1 A 21.)

Ces mélanges ne sont que de simples matériaux, déposés à pied d'œuvre pour ceux qui voudront en faire usage. Ils ont spécialement pour but d'amener un peu plus de variété dans les sujets dont traite notre recueil. Plaire à tout le monde, contenter tous les goûts et toutes les exigences est chose fort difficile, impossible même. L'un veut du *grec,* l'autre du *romain,* celui-ci du moyen âge — *exclusivement flamand,* — celui-là ne sort pas de ses *monnaies brabançonnes,* à l'autre il ne faut que des *médailles Van Loon,* à quelques-uns des *jetons,* rien que des jetons. Bref, ce qu'on nous demande, c'est tout simplement une revue spéciale pour chacun de nos abonnés !.... En attendant, nous avons cependant voulu essayer de donner quelque satisfaction aux réclamations que nous avons reçues, en publiant, pêle-mêle et sans ordre, les monnaies rares et inédites qu'on voudra bien nous communiquer. Dans ce choix des pièces les plus curieuses de nos collections, il est à espérer que chacun pourra rencontrer quelque chose *qui l'intéresse.*

I

Lion rampant dans une épicycloïde à douze lobes : ✠ GETTES : CONTES : LOYMENT : DIES : VOS : AIDERA. (*Jetez, comptez loyalement, Dieu vous aidera.*)

— Croix tritreflée des écus de Philippe de Valois, anglée de quatre aigles et de quatre lions superposés, dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants. Les angles rentrants extérieurs remplis par une rosette à six feuilles : ✠ DIES : LDO & N : BONNE & AVENTVRE & KIMERIT. (*Dieu lui donne bonne aventure qu'il mérite, ou la prospérité qu'il mérite.*)

Cuivre jaune. Ma collection.

Ce magnifique jeton, du XIVe siècle, d'une gravure aussi fine et d'une fabrique aussi soignée que les plus belles monnaies d'or, est évidemment belge. Le mélange d'aigles et de lions se rencontre sur quelques pièces de la Flandre, mais il est surtout fréquent dans le monnayage des comtes de Hainaut. Il a été employé par Guillaume II, Marguerite II, Guillaume III, Albert et Guillaume IV. (*Voy.* sur les planches de nos *Recherches sur les monnaies du Hainaut*, les nos 69, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 90, 94, 95, 96, 100, 101, 102, 116, 124, 130 et 131.)

Il est donc infiniment probable que ce jeton appartient au Hainaut. On sait, au reste, que les comtes de Hainaut ne le cédaient à aucuns de leurs voisins pour l'élégance et la belle fabrication de leur numéraire.

La disposition de la croix dans le sens des angles saillants du cartouche, au lieu de suivre celui des arcs de cercle, ne se rencontre jamais, du moins nous ne nous rappelons pas de l'avoir vue, sur des monnaies réelles.

II

Écu triangulaire billeté de... au lion rampant de... Au-dessus de l'écu, trois roses quintefeuilles, de chaque côté, une rose semblable et quatre points. Sans légende.
— Écu semblable et entouré de même, de... à 3 vaches ou bœufs de... posés 2 et 1 au franc-canton de... à 3 fleurs de lis au pied nourri de... posées 2 et 1. Sans légende.
C. Chez M. O'Connell, à Schaerbeek.

Le lion, sur champ billeté, peut signifier Nassau, Gueldre, Werchin, Peetersem et bien d'autres, quand on n'en sait pas les couleurs et les émaux. L'écu au franc-canton nous est inconnu. Mais le jeton appartient sans doute à notre pays, à quelque famille patricienne de nos villes. Nous appelons sur lui l'attention des nombreux généalogistes belges.

III

Voici encore un jeton muet et énigmatique qui nous a été communiqué par notre savant ami, M. le capitaine Le Hon. On peut y reconnaître les armoiries de deux familles patriciennes de Louvain, les Van Redingen et les Van Rode, mais avec quelques brisures qui indiquaient, sans doute, une branche cadette ou collatérale, les deux tours d'un côté et les trois besants de l'autre. Cette pièce est de cuivre rouge.

IV

Écusson à neuf quartiers avec un petit écusson en abîme, sommé d'une couronne royale fermée et entouré d'un collier imitant celui de la Toison d'or : L * A * DVR * BARO * ET * SVPP * HAEONEN.

— Croix de Bourgogne avec le briquet d'où pend une espèce de bijou qui simule la Toison. Dans l'angle supérieur de la croix, une couronne fermée, à droite et à gauche un chiffre couronné formé de deux λ (Lambertus). Imitation trompe-l'œil des patacons d'Albert et d'Isabelle : ✠ NIL * DEERIT * DEVM * FIDELITER * COLENTI.

Arg. Gr. 6.60. Collection de M. L. de Coster.

Quart de patacon, fabriqué à la ferme de la Vanette sur la Semoy, par Lambert d'Oyenbrugge de Duras, baron de Meldert, qui prétendait avoir le droit de frapper monnaie, en qualité de seigneur des Hayons, hameau de Noirefontaine (1), au duché de Bouillon. M. P. Cuypers Van Velthoven a fait connaître, dans cette Revue, t. V, 2e série, p. 318, le demi-patacon du même seigneur. Ces deux pièces — uniques — sont, à ce que nous croyons, les seules que l'on ait retrouvées de l'atelier de la Vanette, qui cependant en émit une grande variété, et jusqu'à des ducats d'or au type des Provinces-Unies. Nous rappelons à ce sujet un curieux article de notre collègue, M. A. Pinchart, inséré au t. IV de ce recueil, et un mémoire de l'avocat Boucher

(1) Dohan et les Hayons ont été séparés de Noirefontaine par la loi du 1er juillet 1858 et forment aujourd'hui une commune distincte.

d'Argis, imprimé en 1781. Les monnaies de Lambert de Duras ont été frappées de 1627 à 1629. Par une transaction passée le 10 octobre de cette dernière année, ce seigneur s'engagea, moyennant 2,000 florins qui lui furent payés, de reconnaître la souveraineté de l'évêque de Liége, duc de Bouillon, et, par conséquent, de cesser son monnayage. Comme conclusion de l'affaire, le nommé la Noüe, qui avait été maître de la monnaie de la Vanette, fut pendu par arrêt de la cour de Bouillon, en date du 21 février 1630.

... De tous temps
Les petits ont pâti des querelles des grands.

V

L'empereur debout, dans un navire, la tête couronnée, tenant de la main droite l'épée haute et, de la gauche, le globe crucigère. Au-devant de lui, l'écusson écartelé d'Autriche et de Bourgogne-ancien avec le lion de Flandre en abîme : ✠ MO'× RO'× RE'× Z × PhI'× TRDVC × TVS'× B' G'× BR'× Z × G'.

— Dans une épicycloïde à huit lobes, croix ailée, fleurdelisée, anglée de quatre trèfles, cantonnée de quatre couronnes impériales fermées et ayant en cœur, dans un cartouche formé de quatre angles et de quatre arcs de cercle la lettre B : ✠ REFORMTCIO × GVERRE × PTX × EST × TNNO 1588.

Or. Gr. 3.28. Collection de M. de Vooght.

Le *Schuytken* de Maximilien existe 1° pour la Hollande, avec la rose quintefeuillé au centre de la croix. (*Voy.* Vander Chys, *de Munten van Holland,* etc., pl. XVII, nos 5 et 6, et, aussi, le premier supplément à nos *Recherches sur les monnaies du Hainaut,* p. xlvii.)

2° Pour le Brabant, avec la lettre M au centre de la croix, indiquant la monnaie de Malines. (VANDER CHYS, *Braband*, etc., pl. XVIII, n° 4.)

Le *Schuytken* pour la Gueldre était tout à fait inconnu. On présume, avec la plus grande vraisemblance, que la lettre B du centre de la croix désigne l'atelier de Bommel (Zalt-Bommel), dont on connaît plusieurs monnaies d'argent de Maximilien. (VANDER CHYS, *de Munten der graven van Gelderland*, etc., pl. XIII, n°s 15 et 16.) Mais comme la gravure de la pièce et la forme des lettres offrent une identité parfaite avec les monnaies de l'atelier de Malines, il est permis de croire que le même *tailleur de coins* a fait les uns et les autres.

VI

Le saint Jean-Baptiste ordinaire des florins de Florence : ✠ ·S.IOHA NESB. Pour marque monétaire un lion rampant entouré de billettes.

— Grande fleur de lis florencée : ✠ LYZE BM N'V ✠ (LYZEBE*th* N*assaviae*).

Or. Collection de M. le Bon de Roemer, à Dresde.

Cette pièce, des plus remarquables, appartient à la suite assez fournie, déjà, des monnaies d'Élisabeth II de Nassau, abbesse d'Essen, de 1370 à 1413. C'est la première et la seule monnaie d'or que l'on connaisse de ce monastère souverain, sur lequel nous avons publié une notice dans cette Revue, t. IV, 2e série, p. 42.

La marque monétaire sur les véritables *Florenches* est le signe particulier du maître de la monnaie. Ici ce signe est

remplacé, comme sur beaucoup de ces florins imités, par les armoiries de la dame qui les faisait frapper, le lion des Nassau.

VII

Cavalier armé tenant un drapeau et un bouclier chargé d'un lion. Sans légende.

— Croix à branches égales formée d'une double bande, dans les cantons de la croix, le même mot, quatre fois répété, ϴIO ou OIϴ selon le sens dans lequel la pièce se présente.

Arg. 0.55. Collection de M. Ulysse Capitaine.

Nous avouons ne rien comprendre à cette pièce singulière. Les légendes, si elles sont en caractères latins, ne présentent aucun sens. Le champ est donc ouvert aux conjectures. En voyant, dans les légendes, des lettres slaves, russes ou serbes, c'est-à-dire en joignant le I et le O par un trait (I-O) on aurait deux lettres au lieu de trois, dont la prononciation serait *Jéjou,* presque *Jésus.* Mais nous laissons de pareilles explications à de plus hardis.

Les conjectures hasardées sont un véritable obstacle au progrès des sciences. Une erreur affirmée empêche longtemps la vérité, dont elle tient la place, de se faire jour. Le doute, au contraire, provoque l'examen.

VIII

Châtel tournois, bordure de douze fleurs de lis : ✠ MV· ROHV. S· CIVIS.

— Croix pattée dans un cercle. Légende intérieure : ✠ RNTROIIVS DNS. Légende extérieure : ✠

BHDICTV : SIT : HOCE : DNI : NRI : DEI : IHVXPI.

Arg. 2.40. Collection de M. L. de Coster.

Notre honorable confrère, M. J. F. G. Meyer, de la Haye, conservateur du cabinet royal des médailles, a donné, dans la deuxième livraison du volume précédent de ce recueil, la description de gros tournois *imités* et pour la plupart énigmatiques, que possède la collection confiée à sa garde. La pièce ci-dessus et les quatre pièces qui la suivent peuvent servir de supplément au curieux article de M. Meyer.

En lisant la légende principale comme on lit ordinairement, c'est-à-dire en commençant à la croix, elle ne présente aucun sens et ne forme aucun nom possible. Nous proposons, et cette disposition n'est pas sans exemple, de partir de la troisième lettre. On aurait alors ARnONVS (pour *Arnoldus*) DNS (*dominus*) RaNdenradensis.

Ce serait une pièce de plus à donner à cet Arnoul de Randenrode ou Randenraeth, qui florissait vers le milieu du XIVe siècle.

M. Piot, dans le petit tableau généalogique qu'il a inséré dans la Revue, à propos des monnaies noires de Randenrode, fait figurer deux Arnoul de cette époque, auxquels il donne les nos II et III, le premier vers 1357, le second vers 1368, et cela, parce qu'entre ces deux dates il se trouve un Louis de Randenraeth. Au reste, la généalogie de cette famille, qu'on ne peut reconstruire que par induction et au moyen des noms cités dans des chartes, mais cités sans indication de rapport de filiation ou de parenté, a paru inextricable à M. Fahne lui-même.

Qu'il suffise de savoir qu'il y a eu, à l'époque de ces gros imités, *au moins un* seigneur du nom d'Arnoul.

C'était, si l'on en juge par les nombreuses variétés qu'il nous a laissées, un intrépide fabricant de gros. Déjà notre recueil en avait fait connaître quatre, savoir :

Avec ✠ ARNIOD DNS RAN (1851, pl. X, n° 5).
✠ ARNOID DNS RAN (*ibid.*, cité).
✠ ARNOID DNS RA (1854, pl. XVII, n° 7).
✠ DNS DE RANDEN (1851, pl. X, n° 6).

Ce dernier, sans nom de seigneur, peut appartenir à l'un des prédécesseurs ou des successeurs d'Arnoul.

L'habitude que semble avoir eue Arnoul, d'estropier son nom de diverses manières, autorise spécialement l'interprétation proposée de la pièce de M. de Coster.

IX

Châtel tournois, bordure de douze fleurs de lis : ✠ MVRONV. S· CIVIS.

— Croix pattée dans un cercle. Légende intérieure : ✠ PIHLIPVS DNVS. Légende extérieure : ✠ BHDICTV : SIT : HOCDE : DNI : NRI : DEI : IHVXI.

Arg. 2.40. Collection de M. L. de Coster.

M. de Coster assure qu'il a vu la même pièce avec le mot *Philipus* régulièrement écrit. D'un autre côté, parmi les gros publiés par M. J. F. G. Meyer, on remarque, sous le n° 2, un *Philippus comes,* ou les lettres H et I sont également interverties.

Cette irrégularité est-elle faite à dessein dans l'intention de déguiser, sous une forme approchant de *Philipus,* un autre nom qu'on n'osait pas produire ouvertement ?

La pièce régulière, vue par M. de Coster, doit faire abandonner cette supposition. Le gros sera donc d'un *seigneur Philippe,* mais seigneur de quoi?

Le mot *Dominus* par les lettres DNVS est aussi une forme au moins singulière; faut-il séparer des autres les lettres VS, qui alors indiqueraient la seigneurie cherchée? Serait-ce Valckenbourg ou Fauquemont, D*omi*N*us* V*alkenburgensi*S? Mais nous ne connaissons pas, vers le milieu du XIVe siècle, de seigneur de ce pays du nom de Philippe. Mieux vaut attendre une autre pièce qui donnera le mot de l'énigme.

X

Châtel tournois, bordure de douze fleurs de lis : ✠ MVROHVS· CIVIS.

— Croix pattée dans un cercle. Légende intérieure : ✠ DNS DE MONTEVL'. Légende extérieure : ✠ BHDICTI : SIT : H..... DNI : NRI : DEI : IHV : XPI.

Arg. 2.28. Collection de M. L. de Coster.

M. le docteur Grote a, le premier, publié ce gros, dans ses *Munzstudien,* n° 1, 1855, mais sans se prononcer définitivement sur son attribution. Il supposait un seigneur de *Monteul,* — localité inconnue, ou de *Montreuil.*

Il est évident, nous semble-t-il, et c'est aussi l'opinion du savant possesseur de la pièce, qu'on doit lire D*omi*N*u*S DE MONTE V*a*L*conis* (de Fauquemont).

Cette pièce anonyme serait probablement du dernier seigneur de Fauquemont, Jean, mort en 1352.

XI

Châtel tournois, bordure de douze fleurs de lis : ✠ MV-ROHV. S· CIVIS.

— Croix pattée dans un cercle. Légende intérieure : ✠ DNS DEDER VLS (*Dominus* Deder*icus* V*alken-burgensis*. Légende extérieure : ✠ .. NDICMV : SIM : NOME : DNI : NRI : DEI : IH.....

Arg. Collection de S. Ex. le conseiller d'État B. de Koehne.

Ce gros est évidemment de Thierry III, seigneur de Fauquemont, tué, en 1347, à la bataille de Vottem, près de Liége. Son frère Jean, à qui nous avons attribué la pièce précédente, lui succéda et mourut, sans postérité, en 1352. Il fut le dernier seigneur particulier de Fauquemont. Sa succession donna lieu à des contestations infinies, dont on peut voir le détail dans Butkens, t. Ier, pp. 484 et suivantes.

XII

Châtel tournois, bordure de douze fleurs de lis : ✠ MV-ROHV. S· CIVIS.

— Croix pattée dans un cercle. Légende intérieure : ✠ ARALC · DNS RADI. Légende extérieure : ✠ BHDICMV : SIM : HOMEDHI : NRIH.....

Arg. Collection de M. le Bon de Roemer, à Dresde.

Voici le plus énigmatique de nos gros. *Aralc,* semble être une forme du nom français Fracle ou Hercules, qu'on trouve dans Kilian : *Argle, Aergle, Arcle, Aercle, Ercle* et *Ergle*. Mais que faire de *Radi?*

Notre Arnoul de Randenrode ne serait-il pas encore coupable de ce logogriphe? RTDI peut fort facilement être Randenrode, RAnDenradI ou quelque chose comme cela, et TRTLC faire ARnALCus pour ARNALDUS. N'oublions pas qu'Arnoul affectionnait les travestissements. Si l'on ne veut pas admettre *Arnalcus,* le C final qui gêne, ne serait-il pas alors l'initiale de *Comes,* titre que n'avait pas Arnoul, mais qu'il aurait cherché timidement à s'attribuer, au moyen d'une petite lettre parasite?

Tout cela n'aboutit qu'à des points d'interrogation, c'est vrai. Mais n'est-ce pas là qu'aboutissent tant d'autres choses plus importantes que le seigneur *Aralc?*

XIII

Tête nue à gauche, au-devant une crosse : OB. ERTVS.
— Croix pattée et anglée de fleurs de lis au pied fiché, dans un double grènetis. Sans légende.

Arg. 0.65. Collection de M. Ulysse Capitaine.

Répondant à l'appel qui avait été adressé aux membres de notre Société, M. Ulysse Capitaine a bien voulu confier à la direction de la Revue et pour être publiées, les pièces les plus remarquables de sa riche collection de monnaies liégeoises. Nous saisissons avec plaisir l'occasion de lui témoigner ici notre gratitude pour sa complaisance et pour le bon exemple qu'il a donné et qui, nous l'espérons, sera suivi par d'autres.

Le charmant petit denier d'Otbert (1091-1119) dont on trouve ci-dessus la description, est une pièce unique et inédite. Nous avons publié dans la Revue française de 1841,

p. 40, un denier du même évêque, au revers de l'empereur Henri IV (1058-1106), ou Henri V (1106-1125).

XIV

Tête de face mitrée, à gauche un livre dans une main levée, à droite une crosse, le tout dans un double grènetis. Sans légende.

Arg. 0.50. Collection de M. Ulysse Capitaine.

M. Capitaine attribue cette pièce à Liége, sans doute à cause de sa fabrication, de son style, si style il y a, et peut-être de son poids, c'est-à-dire du système monétaire dans lequel elle a été frappée. Il est plus autorisé que nous à décider cette épineuse question, et nous acceptons son jugement sans appel.

XV

Tête de face, sans mitre ni calotte, dans la main droite un livre fermé, dans la gauche une palme : LOHE R ELE. (*Lother electus.*)

— Église à deux rangs de fenêtres avec deux tours amorties en dôme et sommées d'une croix. Au-dessus, un homme, un géant, à mi-corps et penché en avant, tenant de la main gauche un marteau levé. Dans le champ les lettres CE, puis quelques lettres illisibles.

Arg. 0.78. Collection de M. Ulysse Capitaine.

XVI

N° Obole de ce denier d'un type identique.

Arg. 0.35. Même collection.

Cette obole est tout à fait inconnue et probablement

unique. La facilité avec laquelle ces petites pièces devaient se perdre, explique suffisamment la rareté des oboles. Quant au denier, M. Lelewel en avait fait le sujet d'un article inséré au n° 1 du t. III du Journal in-4° du docteur Grote ; mais comme il n'avait pas reconnu, sans doute à cause de l'imperfection de l'exemplaire qu'il avait sous les yeux, les deux premières lettres plus petites que les autres : LO, il l'avait attribué à l'évêque Henri (1247-1274).

Ces deux curieuses monnaies sont de beaucoup plus anciennes. Elles appartiennent au compétiteur d'Albert de Louvain, au prévôt de Bonn, Lothaire de Hostade, imposé par l'empereur Henri VI, au chapitre de Liége, mais qui n'obtint jamais la confirmation du Souverain-Pontife. Elles ont dû être frappées entre les années 1191 et 1193.

On demandera, sans doute, ce que représente le revers? Peut-être des réparations ou des reconstructions partielles faites par l'élu à quelque église de son diocèse. Les monnaies de Liége de cette époque aiment assez à prendre pour type un sujet historique quelconque. Quant aux lettres C E..... Lelewel proposait d'y voir Cathedralis Ecclesia CIVItatis. Cette légende naïve rentre en effet dans le goût de celles de ce temps qui nommaient les objets représentés ou censés représentés dans le champ : *Facun, Mutun, Clavis, equus venaticus,* etc.

XVII

Aigle tenant un écu incliné aux armes de la Marck :
✠ ENGELBTR° °EPS : LEO.

— Croix ordinaire des esterlins avec les douze globules :
MON | ETA | S' PE | TRI.

Arg. 1.02. Même collection.

Esterlin d'Engelbert de la Marck, évêque de Liége (1345-1364), frappé à Maestricht (Saint-Pierre). Le *gros*, dont cette pièce est le tiers, a été décrit et gravé par le comte de Renesse, pl. VIII, n° 2.

XVIII

Saint-Pierre de face et à mi-corps, tenant un livre de la main droite et une clef de la gauche; devant lui l'écu d'Arckel : ✠ MONETA ST° °NATI : PETRI.

— Croix formée d'une triple bande, ailée et treflée : IOHANNES ✠ EPS ✠ LEODIENSIS.

Arg. Gr. 1.27. Même collection.

Imitation des Saint-Pierre de Louvain, faite à Maestricht, par Jean d'Arckel, évêque de Liége, de 1364 à 1378. Cette pièce est une subdivision, un tiers ou un demi, d'une pièce plus grande qui doit exister.

XIX

Lion assis, ayant au col un écu (plutôt un manteau ou un étendard) aux armes de Bavière-Palatinat : ✠ IOH DEI GRA : EPS.... DI.... OM : LOS.

— Grande croix pattée, coupant la légende et posée sur un écusson aux armes de Bavière-Palatinat : ✠ SIT : NO | ME : DNI | BENED | ICTVM.

Arg. Gr. 2.10. Même collection.

Pièce de Jean de Bavière, évêque de Liége (1390-1418). Ce type a été imité longtemps après, cependant, par Sophie de Gleichen, abbesse d'Essen, de 1459 à 1489. Le côté du

lion semble emprunté à une pièce de Guillaume IV de Hainaut, frère du Sans-Pitié, et le revers à la monnaie d'Antoine de Brabant, ou, plutôt, la pièce entière est une copie d'une monnaie flamande de Philippe le Hardi, monnaie dont le Hainaut et le Brabant ont emprunté partiellement les types.

XX

Écu incliné aux armes de la Marck, posé sur un lion rampant : ✠ IOHS ✱ DEI ✱ GRA ✱ POSTVLATI ✱ LE.

— Croix évidée en quartefeuille, ailée et fleuronnée : ✠ ANNO ✱ DNI ∘ M ∘ CCCC ✱ LXXXIII.

Arg. Gr. 1.12. Même collection.

Type employé par Éverard de la Marck, le protecteur (1480-1482), et imité d'une monnaie de Louis de Bourbon (1456-1482). On sait que Jean, le Postulé, est ce fils du Sanglier des Ardennes que son père fit élire, de force, par une partie du chapitre, en 1482. Toutes ces monnaies révolutionnaires des la Marck sont rares et curieuses.

XXI

Écu timbré d'un heaume avec lambrequins, écartelé au 1 fascé de deux pièces, aux 2 et 3 lion rampant, et au 4 pallé de trois pièces, en abîme un petit écusson aux armes de Lorraine : ⁎ MONETA · NOVA · ARGENTEA · CHA ⁎

— Aigle biceps couronné, remplissant le champ : 👑 DA · PACEM · DOMINE · IN · DIEBVS NOS.

Arg. Collection de S. Ex. le conseiller d'État B. de Koehne.

La Revue s'est occupée à diverses reprises de la numismatique de Château-Regnault; numismatique qui a pour nous un double intérêt, à cause du voisinage, et aussi de l'imitation ou de la *contrefaçon* du numéraire de notre pays. On se rappelle les curieuses pièces que M. J. F. G. Meyer a décrites dans le t. V de ce recueil et qui font partie du cabinet royal de la Haye, le florin d'or de François de Bourbon, le sol de gros ou escalin contrefait que nous avons donnés dans les t. V et VI de la 2e série; la notice de M. Pinchart sur l'atelier monétaire de cette seigneurie, etc.

Voici qu'une nouvelle pièce vient encore enrichir cette suite déjà nombreuse et qu'on a plus que doublée depuis que Tobiésen Duby s'en est occupé le premier. La pièce de M. de Koehne a été frappée, ainsi que l'indiquent les armoiries, après la mort de François de Bourbon, sous le gouvernement de sa veuve, Louise Marguerite de Lorraine; c'est-à-dire de 1614 à 1629. Le mot CHA. de la première légende signifie CHASTRO, pour *Castro-Reginaldi*, comme sur le sol.

RENIER CHALON.

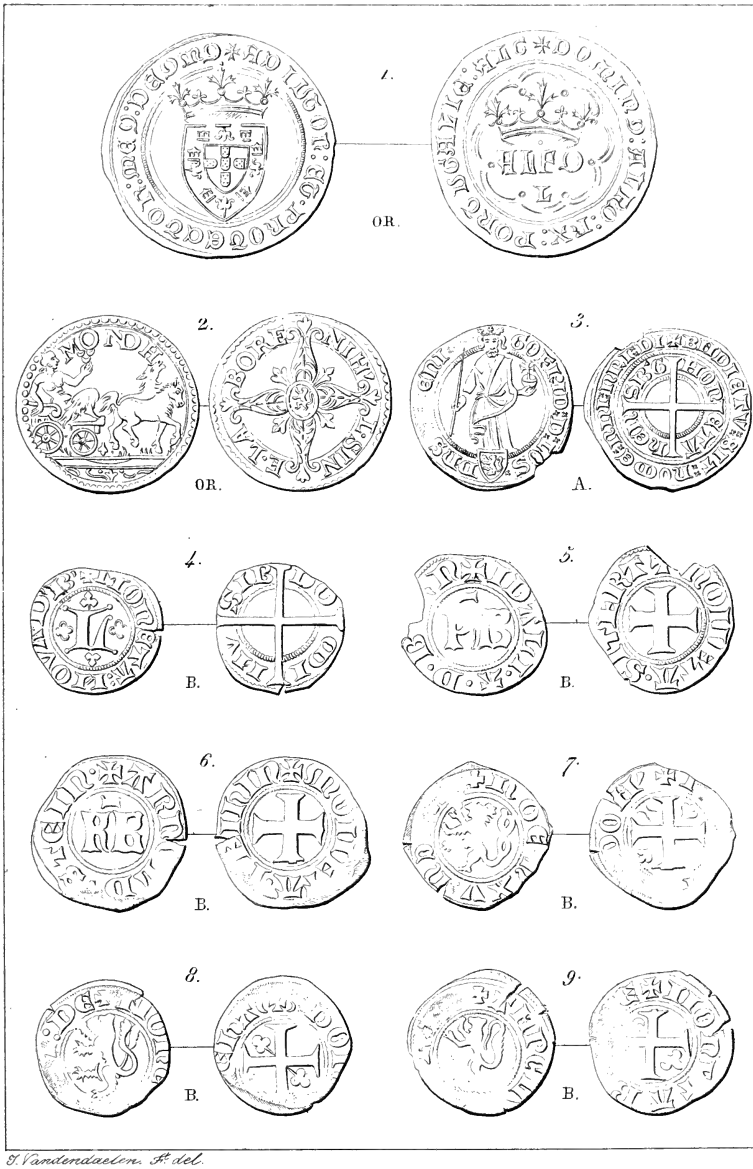

J. Vandendaelen. Ft del.

Digitized by Google

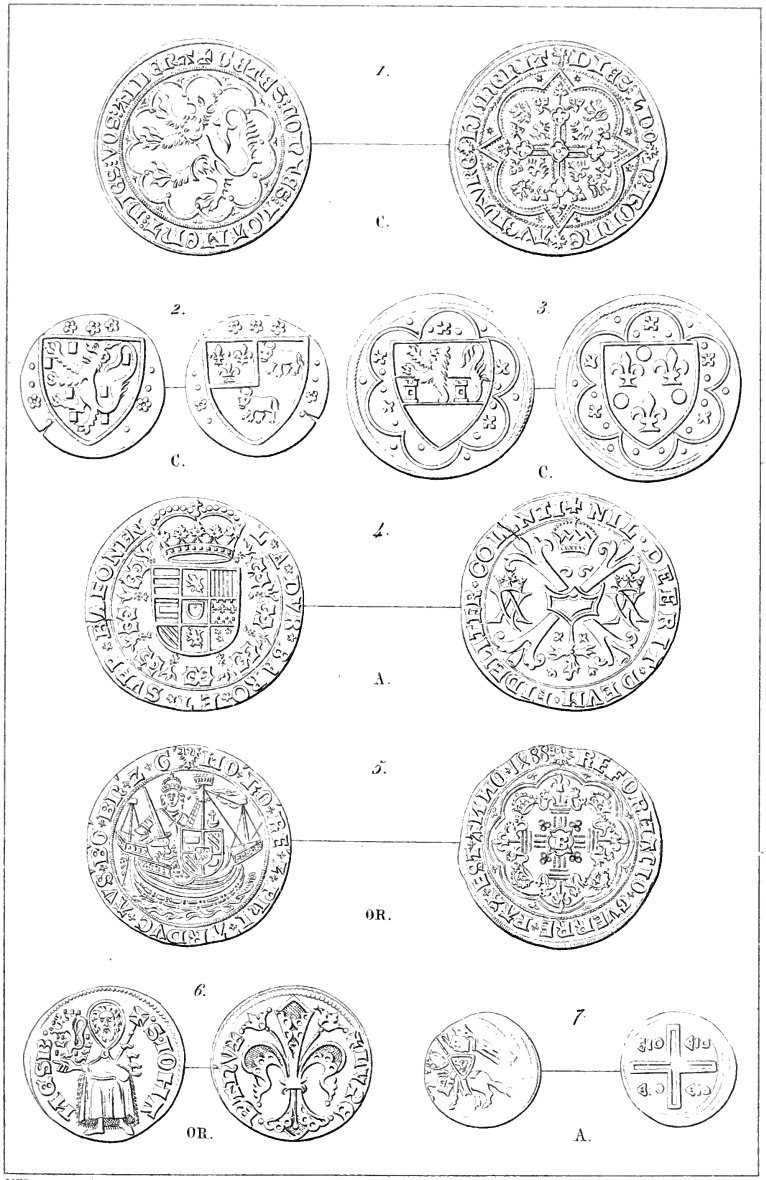

J. Vandendaelen del et Sc

Digitized by Google

8.

A.

9.

A.

10.

A.

11.

A

12.

A.

Ch. Vandenhelen del. Fc

Digitized by Microsoft

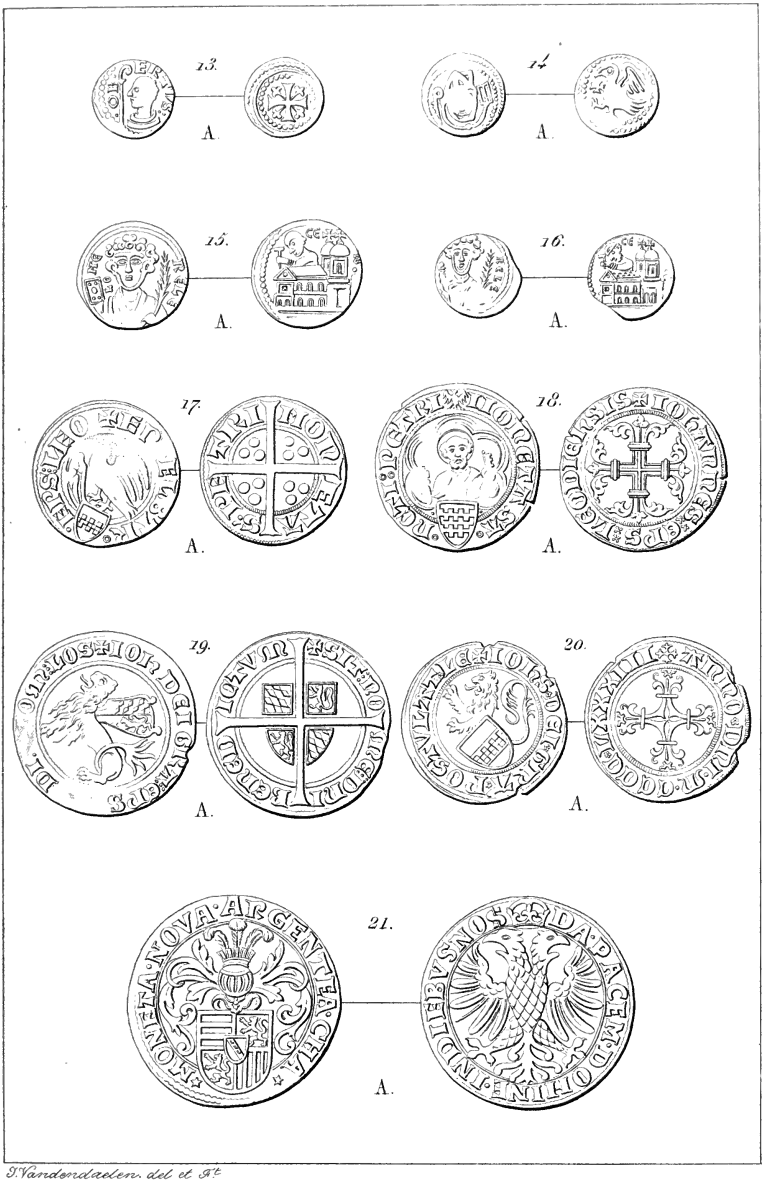

J. Vandendaelen. del et Sc